

# BULLETIN MUNICIPAL

# LE MUNG



HIVER 2024



## Le mot du Maire

Chères Méléduuniennes, Chers Méléduuniens,

L'année 2024 s'achève alors que le contexte politique national comme international nous pèse, les six derniers mois ont été marqués également par des bouleversements à la fois économiques et climatiques, une situation qui aura forcément des répercussions sur l'avenir, non seulement dans les ménages, mais également sur la commune.

Malgré cela nous clôturons une année riche en défis et en espoir, ainsi nous pouvons vous faire part des réalisations sur notre commune et vous faire partager les perspectives qui se dessinent à l'aube de la nouvelle année.

Grâce à une gestion rigoureuse nous avons investi dans différents projets dont celui du City Park, un projet subventionné à 65% avec un reste à charge de 17 727 €.

De nouveaux travaux de voirie ont pu être réalisés à hauteur de 64 000 €. L'ensemble de la salle municipale a été repeint pour un coût de 8 850 €. L'installation de panneaux solaires sur la Mairie est prévue très prochainement. Le conseil municipal a validé à l'unanimité la restauration du « Quereux de la forge » à hauteur de 99 860 € pour un démarrage des travaux prévu en juin 2025, après l'accord de subventions. Les travaux concernant la « Défense contre l'incendie » devraient enfin démarrer en début d'année. Différents aménagements sont également prévus au « four à chaux » et autour du « City Park ».

L'année à venir sera non seulement celle de la poursuite de nos projets. Nous travaillerons à renforcer les liens intergénérationnels et à développer les initiatives en faveur de la jeunesse notamment autour du City Park, dont votre participation active sera essentielle.

Nous souhaitons en plus du repas communal pour nos aînés, mettre en place un pique-nique pour tous autour des « apéros vagabonds » initiés en août dernier.

Les festivités de cette fin d'année se sont enchaînées entre l'illumination de notre commune, la distribution des colis pour nos aînés, mais encore la décoration de l'arbre de Noël autour d'un vin chaud qui aura été une vraie réussite, permettant ainsi de nous rassembler.

Un autre grand événement de rassemblement aura été la deuxième édition de « Festi'Biot » avec plus de 2 000 personnes, elle est l'occasion de faire connaître notre commune bien au-delà de nos frontières, notamment grâce à son feu d'artifice et à l'implication des bénévoles que je remercie.

Ces moments de convivialité sont si précieux en ces temps de méfiance nationale et d'actualité morose.

Au-delà de l'utilisation de la page Facebook et du site Internet, nous vous encourageons à installer l'application « Panneau Pocket » (voir page N°14), pour une information en temps réel, et pour éviter tout commentaire inutile « au bistrot des réseaux ».

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date des vœux à la population qui sera le

**Samedi 11 janvier à 11h30  
à la salle municipale**

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année, pleines de sérénité, de chaleur humaine et d'espoir. Ensemble, continuons de faire de notre commune, un lieu où il fait bon vivre, aujourd'hui et pour les générations à venir. Avec toute mon amitié.

Votre Maire, Frédéric Bruneteau.

## Les réunions de conseil

Nous vous informons que l'ensemble des procès-verbaux sont consultables en mairie.

**Réunion du 25 juin 2024 :**



### **1/ Désignation d'un délégué au SDEER.**

Suite à la démission de Monsieur BERTRAND Rodolphe, élu et délégué au SDEER, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau conseiller qui représentera la commune : Monsieur YONNET devienne titulaire et Monsieur JOLY suppléant.

**POUR 10**

### **2/ DM.**

Monsieur le Maire informe qu'il a été nécessaire de faire l'achat d'une nouvelle débroussailleuse mais cet achat n'avait pas été budgétisé sur l'exercice 2024. Il convient donc de prendre une décision modificative pour permettre le paiement prochain de la facture. La somme de 1200 € sera prise sur le compte de la DECI.

**POUR 10**

### **3/ Création d'un budget annexe « Production d'énergie renouvelable ».**

Monsieur le Maire explique que l'un des projets pour 2024 était de faire installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie.

Compte tenu de la revente d'électricité, la gestion de telles installations nécessite la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Les opérations de ce service doivent être retracées dans un budget annexe relevant du plan comptable M4. Les budgets M4 sont soumis à amortissement. De par son activité de revente d'énergie le budget annexe SPIC sera soumis à TVA suivant une périodicité trimestrielle.

**POUR 10**

### **4/ Détermination de l'avance versée du budget communal au budget annexe.**

Afin de couvrir les frais d'acquisition et d'installation de panneaux solaires sur la toiture de la mairie, une avance remboursable de 10 000 € doit être versée par le budget communal vers le budget annexe « production d'énergie renouvelable ».

**POUR 10**

### **5/ Demande d'adhésion d'un syndicat au centre de Gestion.**

Le Syndicat mixte pour le SCOT de la Rochelle – Aunis a sollicité son affiliation au Centre de Gestion de la Charente Maritime au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**POUR 10**

### **6/ Modification des statuts du SDEER.**

Lors de sa réunion du 8 avril dernier, le comité syndical du SDEER a modifié les statuts du SDEER afin que les groupements ou établissements des communes membres puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments public.

**POUR 10**

### **7/ DECI : détermination de l'emplacement au village des Tartres / conventions.**

Un responsable de notre schéma DECI au SDIS s'est rendu au village des Tartres afin de trouver une solution quant à l'emplacement de la bâche incendie.

Madame ROY précise qu'aucune toiture d'habitation ne dépasse 250 m<sup>2</sup> donc 60 m<sup>3</sup>.

**POUR 10**

**Réunion du 24 septembre 2024 :**



## **1/ Choix du prestataire pour les haies autour des bâches incendie**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux de mise en place des bâches incendie vont débuter prochainement et qu'il convient donc de choisir le prestataire qui devra faire l'aménagement paysager autour des citernes incendie.

Des devis ont été demandés auprès de :

- Entreprise ACE Paysage : 11 087.10 € HT soit 12 769.52 € TTC
- Entreprise MEGE : 11 260 € HT soit 13 512 € TTC

Le vote s'est fait en deux parties : bâches du Breuil, du Boutet, de la Lançonnière, de la Porchinière et de la Salle en premier puis les Tartres et les Abelins en deuxième partie car Monsieur le Maire étant concerné par ces deux dernières bâches, il n'a pas pris part au vote et s'est retiré de la salle.

L'entreprise MEGE a été retenue pour les bâches du Breuil, du Boutet, de la Lançonnière, de la Porchinière et de la Salle.

**POUR 8 CONTRE 2**

et pour les bâches des Abelins et des Tartres.

**POUR 7 CONTRE 2**

## **2/ Demande de subvention au titre des amendes de police.**

Monsieur le Maire fait part du besoin de travaux sur diverses voies de la commune comme prévus lors du vote du budget. Ces travaux seront réalisés par le Syndicat de la Voirie et qui s'élèvent à 53 598.81 € HT soit 64 318.17 € TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police auprès duquel une subvention de 50% du montant HT des travaux plafonné à 50 000 € HT peut être accordée.

**POUR 10**

## **3/ Adhésion à la convention de participation du CDG.**

A ce jour, l'offre d'Allianz vie a été retenue avec un taux de cotisation de 1.80 % pour les garanties d'incapacité de travail, d'invalidité permanente ou de décès.

Il est rappelé que la souscription d'une couverture devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et que l'employeur doit participer à hauteur de 50 %.

**POUR 10**

## **4/ Vente d'une partie d'un terrain communal.**

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur et Madame PERRET souhaiteraient acquérir une partie de la parcelle cadastrée B 193. (Environ 80 m<sup>2</sup> : 3 m de large sur 26 m de long)

Il précise que l'ensemble des frais liés à cette acquisition sera à la charge de l'acheteur et propose de vendre au prix de 3 € du m<sup>2</sup>

**POUR 10**

## **5/ Panneaux solaire : choix du prestataire.**

Monsieur le Maire rappelle que lors du budget, il avait été discuté de la mise en place de panneaux sur la toiture de la mairie.

A cet effet, deux devis ont été demandés :

- MG habitat pour un coût de 8 672.28 € HT soit 9 550.75 € TTC pour la fourniture et la pose de 8 panneaux de 3 kWc
- 2C Elec pour un coût de 6 429.80 € HT soit 7 715.76 € TTC pour la fourniture et la pose de 8 panneaux de 4.5 kWc.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise 2CElec.

**6/ Choix du prestataire pour la haie du lotissement.**

**Monsieur BOBRIE étant concerné par ce dossier, il se retire de la salle de réunion.**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il y avait égalité de vote pour le choix du prestataire pour l'entretien de la haie du lotissement et précise que cette haie a besoin d'être taillée.

Les devis sont de nouveau présentés :

- Entreprise AAS : 4 800 € HT soit 5 760 € TTC
- Entreprise MEGE : 13 035 € HT soit 15 642 € TTC

Les conseillers retiennent le devis de l'entreprise AAS.

POUR 9

## 11 novembre



Le 11 novembre, nous avons rendu hommage à ceux qui ne sont plus, ceux de 14, ceux qui ont vécu l'horreur. Hommage à Hubert Germain, aux compagnons de la libération. Hommage à ceux qui se battent aujourd'hui et qui tombent loin de chez eux. Ils sont l'honneur de la France.

Merci de leurs présences aux anciens combattants, portes drapeaux, militaires, pompiers, élus, Alma Tauzia pour la lecture du message de l'UFAC et toutes celles et ceux qui perpétuent le devoir de mémoire. Ces commémorations ont pour but de se souvenir, de tirer des leçons du passé, de préserver cette paix si fragile.

## Etat Civil

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Guy MOUNIER survenu le 20 septembre 2024. Toutes nos pensées vont vers sa famille.

Nous souhaitons la bienvenue à Alice BROMLEY née le 26 octobre 2024.

Tous nos vœux de bonheur aux parents.

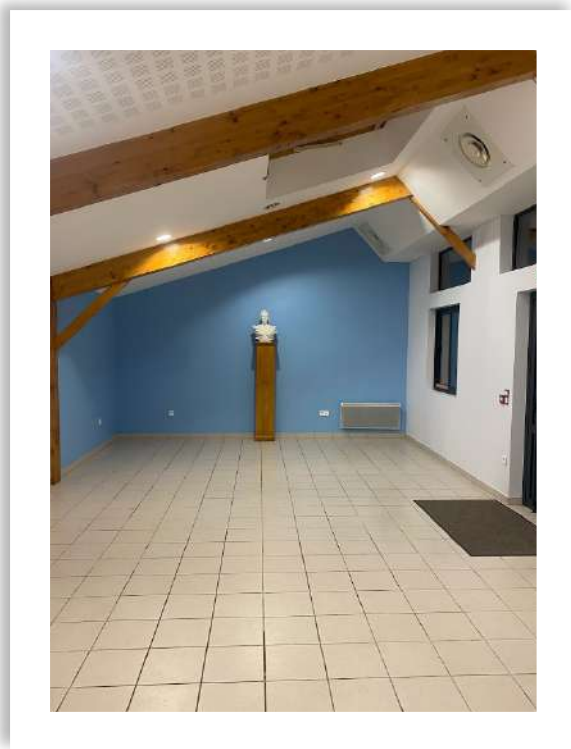


# Travaux 2<sup>ème</sup> semestre

**Voirie** : point à temps dans les villages, broyage des haies, curage ...



Salle des fêtes : l'ensemble de la salle a été repeinte.



**LE**

**PATRIMOINE DE LA  
COMMUNE DE LE**

**MUNG**



Comme vous avez peut-être pu le constater, depuis la semaine dernière, le city Park a pris place.



Les derniers travaux : la pelouse synthétique, les tracés de la piste de course et la végétalisation des abords se feront au printemps prochain.



La population sera conviée à l'inauguration.



Dans cet article, nous allons attirer notre curiosité sur le patrimoine de notre commune et plus particulièrement le patrimoine architectural.



Bien souvent les exemples retenus sont de nature privés, avec l'accord des propriétaires nous avons pu vous proposer de belles illustrations.



### LES CROIX DE CHEMIN

Comme nous l'expliquions dans le dernier article des bulletins 2023, « nos villages », la croix de chemin existe à Le Mung, on l'appelle la croix hosannière, dont sa destinée est celle de repère géographique.

Ici, à la croisée de la D18 et la D118, endroit stratégique, bien vue des voyageurs et des Pèlerins autrefois. Soit l'intersection des routes Marennes-Saint-Jean-d'Angély et de Geay.

Cette jolie croix est montée sur une colonne. Sur son socle quatre saints sont sculptés.

Une autre croix existe, située dans le cimetière. Cette dernière et son socle sont octogonaux. Elle se trouve dans l'allée centrale.

### LES PONTS

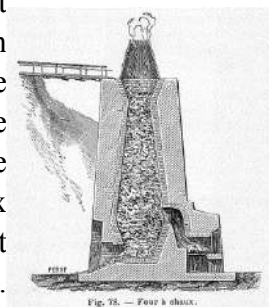
Celui du la Planche, situé sur la D18. Rappelons qu'il est composé de 5 arches couvertes en arcs segmentaires qui surplombent le canal de l'UNIMA.

Réédifié en 1882 par A. MERZEREAU.

### LE FOUR à CHAUX



Les fours à chaux dits de calcination étaient utilisés pour transformer le calcaire en chaux grâce à la chaleur. La haute température de 900 degrés permettait de récupérer la chaux « vive », ensuite hydrater par immersion dans l'eau, la chaux devenait « éteinte ». Cette dernière était utilisée dans la construction de bâtiments. Ces étapes permettent de comprendre la localisation proche de la Charente.



### LE MONUMENT AUX MORTS

Posé sur un socle rectangulaire formé de pierres. On voit des sculptures de feuilles ainsi que des plaques commémoratives. Placé au centre du bourg, autrefois entouré par une grille en fer, reliée par la présence des 4 poteaux d'entourage.

### L'ÉGLISE

« NOTRE DAME », date du XIIème siècle réalisée par des chevaliers Templiers dont la commanderie était à Le Mung.



Son origine Romane est marquée par une façade aux lignes simples et très peu d'ornement (présence de corniches à mordillons), une simple charpente (pas de voûte), soutenue par des murs épais que l'on appelle contreforts. Leur présence ne permet pas l'insertion de beaucoup de fenêtres, excepté la fenêtre gothique au niveau de l'abside (extrémité, tête



de l'église). Au fil du temps elle fut améliorée.

Elle possède la particularité d'avoir un « Ballet » à son entrée (auvent), qui permet d'abriter un plus grand nombre lors d'affluence.

Plus récemment, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, plusieurs modifications sont faites dont l'ajout du clocher, à gauche. La cloche baptisée le 5 septembre 1775 porte le nom de JULIE.

Autour de cette église, un vaste espace naturel, où autrefois se trouvait le cimetière. La présence de pierres tombales date d'environ 1800. En 1929 ces dernières furent déplacées dans le cimetière actuel pour cause des inondations successives.



### LA MAIRIE

Ancien bâtiment, l'école y demeurait.



### RAOUL BITAUD

### STATUE DE

Édifiée à son effigie, Raoul était le plus petit des hommes de LE MUNG.

Sa petite taille fit sa célébrité tout au long de sa vie, mais pas seulement...

Mr Bitaud avaient de nombreuses qualités d'aidant, d'artiste, de fraternité et de bienveillance!



## UN PANNEAU D'ORIENTATION AU FOUR A CHAUX

La commune de LE MUNG a la chance d'être sur le passage de la Flow-vélo.

Le four à chaux, sur le chemin récemment rénové en calcaire, est en cours d'aménagement avec des plantations d'arbres fruitiers et d'ornement, des tables de pique-nique seront également installées pour devenir une aire de repos pour les cyclistes et randonneurs.

Un panneau d'orientation imprimé sur plaque d'aluminium a été fixé à gauche de l'entrée; sur ce panneau le cycliste pourra se situer sur la carte générale de cette voie verte qui part de Sarlat en Dordogne pour aboutir à l'île d'Aix.



Le passage sur Le Mung et St Savinien a été tracé via Google map avec les lieux remarquables à visiter et un QR code est aussi proposé à scanner pour chercher où se restaurer et où dormir.

## VITRINES D’AFFICHAGE



La commune s’est équipée de 13 vitrines d’affichage posées pour améliorer les anciens panneaux en bois vieillissants dans 12 villages.

Une vitrine a été fixée à l’entrée du cimetière afin de donner quelques informations aux habitants : affichage du plan, du règlement et l’avertissement gendarmerie concernant les vols dans les véhicules en stationnement.

8 panneaux bois en bon état ont été conservés et 4 seront remplacés par des supports métalliques : La Lançonnière, Le Breuil, La Grenouillette et Le Boutet.



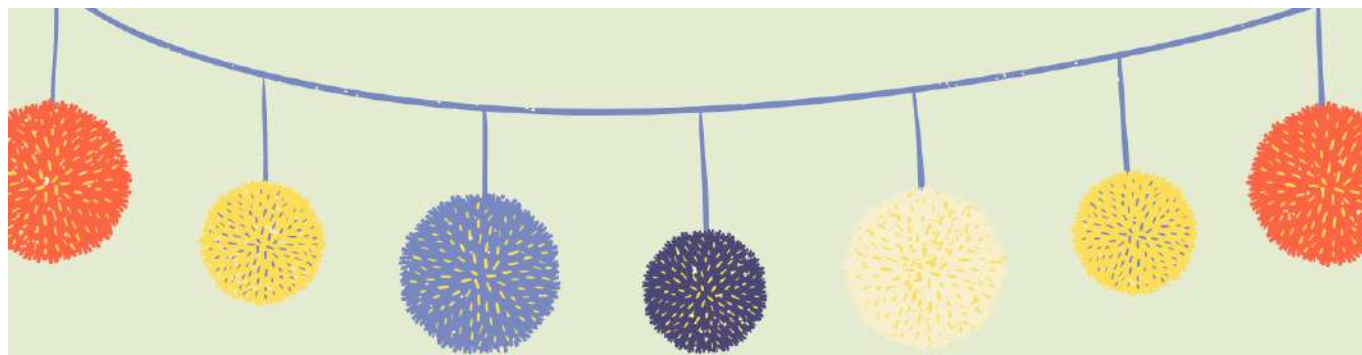
## PANNEAU TOURISTIQUE DE L’EGLISE

Le panneau à l’entrée de l’église devenait illisible et la vitre cassée.

Dans le cadre de la préservation du patrimoine il a été décidé de rénover ce panneau : remplacement par une plaque aluminium imprimée et cadre repeint.

L’ancien texte a été conservé et corrigé, une traduction en anglais rajoutée pour nos amis britanniques.





# LES APEROS VAGABONDS

*Les apéros vagabonds, nouvelle initiative de la municipalité cet été, ont connu une belle réussite. Ce moment offert, sur 3 espaces de vie de notre commune a permis à un certain nombre de Méléduiniens de se retrouver, parfois même de se rencontrer, faire connaissance autour d'un verre... créant une ambiance chaleureuse. Fort d'un succès grandissant de cette belle expérience, nous préparons déjà une même opportunité l'année prochaine!*



**26**  
JUILLET  
**2024**

---

LE MUNG



*Un succès retentissant pour la 2<sup>e</sup> édition de notre festival communal !*

*Le vendredi 25 juillet dernier, notre commune a vibré au rythme de la 2<sup>e</sup> édition de FESTI'BIOT, un événement qui a une fois de plus rassemblé petits et grands dans une ambiance chaleureuse et festive.*

*Le programme riche et varié a séduit tous les âges : des groupes de musique dynamiques ont offert des performances remarquables, créant une atmosphère conviviale et pleine d'énergie tout au long de la soirée.*

*Point d'orgue de cette édition, le feu d'artifice spectaculaire a illuminé le ciel et émerveillé les nombreux spectateurs venus en famille ou entre amis. Très apprécié, il a marqué un moment magique et inoubliable pour tous.*

# **FESTI'BIOT**

## **2<sup>e</sup>me Edition**

---



MERCI À TOUS CEUX QUI ONT  
CONTRIBUÉ À FAIRE DE CETTE  
2<sup>e</sup> ÉDITION UN VÉRITABLE  
SUCCÈS : LES ARTISTES, LES  
BÉNÉVOLES, LES PARTENAIRES  
ET, BIEN SÛR, TOUS LES  
PARTICIPANTS. VOTRE  
ENTHOUSIASME ET VOTRE  
PRÉSENCE SONT LA CLÉ DE LA  
RÉUSSITE DE CE BEL  
ÉVÉNEMENT.  
RENDEZ-VOUS L'ANNÉE  
PROCHAINE POUR UNE 3<sup>e</sup>  
ÉDITION ENCORE PLUS  
MÉMORABLE !  
LE VENDREDI 25  
JUILLET 2025



# Noël communal



C'est dans la joie et la bonne humeur que plus de 60 habitants sont venus accrocher boules et guirlandes pour décorer le sapin communal situé sur la place de la Mairie.

Petits et grands ont pu ensuite se réchauffer grâce aux crêpes, chocolat chaud et vin chaud offerts par la municipalité.



Un excellent moment de partage qui lance les festivités.

C'est avec des étoiles plein les yeux que nos petits bambins se sont fait un plaisir d'embellir ce sapin.

N'hésitez pas à venir admirer son illumination à la tombée de la nuit !



## Panneau Pocket

Ce service simple et gratuit vous permet de rester informés en temps réel des événements, alertes et informations locales importantes.

Avec Panneau Pocket, recevez toutes les informations directement sur votre smartphone : événements, alertes



météo, travaux, coupures d'eau ou d'électricité, festivités, et bien plus encore !

Partagez l'info autour de vous et restez connectés à votre Commune !



## TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

**Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle**



- 1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.  

- 2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3** PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4** Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

# BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)  
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".  
© PanneauPocket

/

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la présentation d'un Pass à la borne ou à un agent sera nécessaire pour accéder à la déchetterie.

Pour obtenir votre Pass :

- Connectez-vous à [Cyclad.org](http://Cyclad.org)

**Nouveau !**

**En 2025,  
Cyclad met en place  
le Pass pour accéder  
aux déchetteries**



**Demandez votre PASS dès maintenant**  
+ d'infos sur [cyclad.org](http://cyclad.org)

- Remplissez le formulaire
- Télécharger votre justificatif de domicile.

Vous recevrez ensuite votre e Pass par mail.

Pour information, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le nombre de passages pour les particuliers sera de 24.

\*\*\*\*\*

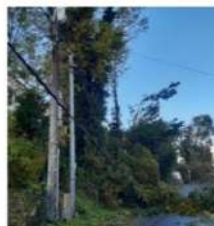


### L'élagage, un véritable enjeu pour l'acheminement de l'électricité !

Les dernières tempêtes en Charente-Maritime ont provoqué la chute de nombreux arbres, entraînant des dommages sur le réseau de distribution électrique. Ces dommages ont été aggravés par un manque d'entretien des arbres à proximité des lignes, soulignant ainsi l'importance de l'élagage pour garantir la qualité de l'acheminement de l'électricité et assurer la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

#### Le saviez-vous ?

- Un arbre qui tombe sur une ligne, c'est environ **4 heures sans électricité** pour les clients concernés.
- Des branches qui touchent les lignes génèrent des **microcoupures** et peuvent perturber l'alimentation d'environ 1000 clients.



#### Qui est en charge de l'élagage ?

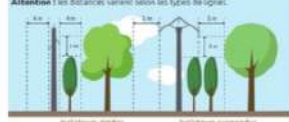
Le propriétaire de végétations qui causeraient des dégâts sur le réseau électrique pourra voir sa responsabilité engagée en cas de dommage chez des clients.

**Le maire, en vertu de ses pouvoirs de police est fondé à rappeler ses obligations aux propriétaires.**



#### La sécurité, une priorité !

#### LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts



#### LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



#### LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BTI) - 230/400 volts



Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une Déclaration de projet de Travaux et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.

Dans certains cas, Enedis peut intervenir par mesure de sécurité.

- ✗ Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé ;
- ✗ Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes ;
- ✗ Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne ;
- ✗ Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne ;

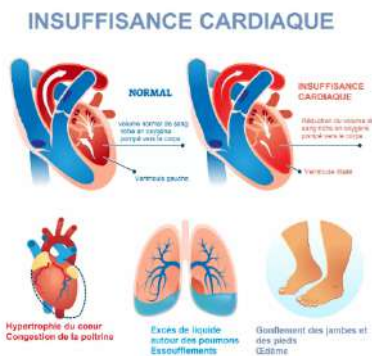
Si un arbre menace une ligne, prévenez le service dépannage d'Enedis au **09 726 750 17**.

## L'INSUFFISANCE CARDIAQUE : QU'EST-CE QUE C'EST ?



Le cœur, organe musculaire, apporte aux organes du sang riche en oxygène. A l'effort, il s'adapte en augmentant sa fréquence de contraction et le débit d'éjection du sang.

On parle d'insuffisance cardiaque lorsque le cœur perd une partie de sa force et de sa contraction musculaire. Il ne peut alors assurer normalement la propulsion du sang dans l'organisme, et le bon échange entre les cellules (eau, oxygène...) est altéré.



C'est une maladie fréquente, potentiellement sévère, avec un fort retentissement sur la qualité de vie si elle n'est pas traitée.

Côté chiffre, en France on compte 1,5 millions de personnes atteintes d'insuffisance cardiaque, notamment les plus de 60 ans.

Dans les années avenir, avec le vieillissement de la population, la fréquence de cette maladie va augmenter de 25% tous les 4 ans.

Les causes de l'insuffisance cardiaque sont essentiellement l'hypertension artérielle, les troubles du rythme cardiaque, les infarctus du myocarde, certaines maladies pulmonaire.

### Les signes évocateurs ?

Comment rester en forme et prévenir cette maladie ?



**Bouger**  
chaque jour



**Se peser**  
régulièrement



**Respecter son traitement**  
et ses rendez-vous médicaux



**Limiter**  
le sel

Pour plus



d'information : [Plaidoyer pour une prise en charge de l'insuffisance](#)

[cardiaque et des cardiomyopathies](#)

\*\*\*\*\*

## Qu'est-ce qu'un animal en état de divagation ? (ou animal errant)

### Ce que dit la loi

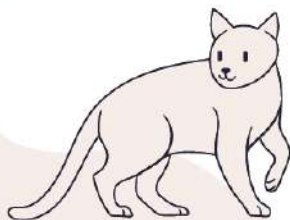
C'est l'article L211-23 du code rural qui définit l'état de divagation :

**Pour les chiens** : Il s'agit d'un chien livré à lui-même qui est **hors de portée de voix** de son maître, ou de la personne qui en a la garde. Ou qui se trouve à **plus de 100 mètres** de la personne qui en est responsable.

**Pour les chats** : Il s'agit d'un chat **NON IDENTIFIÉ** qui se trouve à **plus de 1000 mètres de son domicile** ou à **plus de 200 mètres d'habitations**.

**Pour les autres animaux** : sont considérés comme errants les animaux qui ne sont pas sous la garde de quelqu'un à proximité immédiate, ou qui se trouvent sur la voie publique ou sur un terrain appartenant à une tierce personne.

**Conséquence** : **L'animal en état de divagation peut être saisi et conduit à la fourrière**



Les

# associations

En cette fin d'année, le conseil d'administration et moi-même vous faisons part des décisions et du bilan de ce semestre.

Lâchers de faisans :

6 octobre  
11 novembre  
8 décembre  
29 décembre  
19 janvier

Battues aux chevreuils

17 novembre  
1 décembre  
22 décembre  
12 janvier  
Tous les dimanches de février



Le samedi 6 juillet dernier en association avec le comité des fêtes nous vous avons proposé une nouvelle fois notre marche semi nocturne.

Pour la seconde fois, le vendredi 26 juillet, en collaboration avec la municipalité, nous vous avons proposé FESTI'BIOT.

Cette année encore l'affluence fut au rendez-vous.

Les différents groupes de musique, les animations, les Food trucks sans oublier la buvette ont animé cette soirée. Le feu d'artifice a conclu ce moment festif.



Les membres du bureau lors des préparations.

Le conseil d'administration et moi-même, vous souhaitons de joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année 2025.



Le Président, Vincent GUILLOT

# Le Comité des Fêtes

Chers Mélédueniens

Voici un récapitulatif des événements du second semestre 2024.

## **Le 6 juillet 2024: la randonnée gourmande semi nocturne**

Organisée en partenariat avec l'ACCA a été un vrai succès.

Cela a été l'occasion de découvrir notre commune sous un angle différent grâce à la création de chemins réalisés par les bénévoles.



Les marcheurs et les bénévoles se sont retrouvés sur le site de Biot pour déguster le plat!



**Le samedi 9 novembre**  
**2024 s'est déroulé**  
**le LOTO d'automne**  
à la salle multi loisirs de St  
Savinien.



**Le samedi 16 novembre**  
**2024**  
Sortie à la journée en  
bus à l'Ange Bleu



**Le samedi 7 décembre 2024**  
Le traditionnel goûter de Noël, au  
programme: atelier créatif, tatouages  
éphémères pailletés sans oublier l'atelier  
maquillage organisé par ASTRID BOOP,  
mais surtout la venue du Père Noël tant  
attendue par les enfants.



**2025**  
**Les dates à retenir**



**Samedi 25 janvier**  
**repas choucroute**

**Samedi 6 juillet**  
**randonnée gourmande**



Le Comité des Fêtes vous souhaite de passer  
de belles fêtes de fin d'année et vous transmet ses  
**Meilleurs vœux 2025.**

Vous souhaitez nous rejoindre et devenir bénévole  
alors **RDV le 10 janvier 2025 à 21h00** salle de la mairie  
pour **l'Assemblée Générale.**

La Présidente Catherine COSNARD





**La municipalité  
vous souhaite de  
belles fêtes de fin  
d'année.**